

Informations relatives à la protection des données

Les informations relatives à la protection des données reprises ci-dessous visent à vous fournir une vue d'ensemble concernant la collecte et le traitement de vos données.

Ces informations ont pour but de vous fournir un aperçu général concernant le traitement par nos soins de vos données à caractère personnel et de vos droits découlant de la législation sur la protection des données.

La nature des données traitées et la manière dont elles sont utilisées varient essentiellement en fonction des services demandés ou convenus.

1. Qui est responsable du traitement de mes données et à qui puis-je m'adresser à ce sujet?

Entité responsable:

BHW Bausparkasse AG
Succursale de Luxembourg
16, rue Erasme
L-1468 Luxembourg
Téléphone: +352 448844-1
Téléfax: +352 448844-34
Adresse électronique: info-lux@bhw.lu

Pour contacter nos délégués internes à la protection des données:

BHW Bausparkasse AG
Délégué à la protection des données
Succursale de Luxembourg
16, rue Erasme
L-1468 Luxembourg
Téléphone: +352 448844-1
Téléfax: +352 448844-34
Adresse électronique: info-lux@bhw.lu

2. Quelles sources et données utilisons-nous?

Nous traitons les données à caractère personnel qui nous sont fournies par nos clients dans le cadre de nos relations d'affaires. Si nécessaire aux fins de la fourniture de nos services, nous traitons également des données à caractère personnel que nous sommes habilités à collecter auprès de sources accessibles au public (p. ex. listes de débiteurs, registres fonciers, registres de commerce et d'associations, presse et Internet) ou qui nous sont transmises légitimement par BHW Bausparkasse AG, Deutsche Bank AG, Postbank Filialvertrieb AG, Postbank Finanzberatung AG, PB Immobilien GmbH.

Les données à caractère personnel pertinentes sont les données d'identité (nom, adresse et autres coordonnées, date et lieu de naissance, nationalité), les données de légitimation (p. ex. données figurant sur les pièces d'identité) et les données d'authentification (p. ex. spécimen de signature). Il peut également s'agir d'informations de commande (p. ex. ordre de paiement), de données issues de l'exécution de nos obligations contractuelles (p. ex. données de vente transmises dans le cadre de transactions financières, lignes de crédit), de données relatives à des produits (p. ex. opérations d'épargne-logement, de dépôts et de crédits), d'informations relatives à votre situation financière (p. ex. données de solvabilité, données de scoring et de notation, origine d'avoirs financiers), de données publicitaires et commerciales (y compris les résultats publicitaires), des données documentaires (p. ex. procès-verbaux de consultation) et de toutes autres données similaires aux catégories citées.

3. À quelle fin traitons-nous vos données (finalité du traitement) et sur quelles bases juridiques?

Nous traitons les données à caractère personnel conformément aux dispositions du règlement général de l'Union européenne sur la protection des données (RGPD):

a) Aux fins de l'exécution d'obligations contractuelles (art. 6, par. 1, point b du RGPD)

Les données à caractère personnel (art. 4, point 2 du RGPD) sont traitées à la demande en vue de l'exécution de mesures pré-contractuelles ou aux fins de la fourniture ou de l'intermédiation d'opérations d'épargne-logement, de dépôts et de crédit, d'opérations bancaires, de services financiers ainsi que d'opérations d'assurance et immobilières, dans le cadre de la relation d'affaires avec nos clients ainsi qu'en vue de toutes les activités nécessaires à la gestion et à l'administration d'un établissement de crédit. Les finalités du traitement des données dépendent avant tout du produit concret (p. ex. compte, crédit, épargne-logement, dépôts, intermédiation) et peuvent englober des analyses des besoins, la consultation et l'exécution de transactions. Vous trouverez de plus amples informations sur la finalité du traitement des données dans les documents contractuels et les conditions générales concernés.

b) Dans le cadre de la mise en balance des intérêts (art. 6, par. 1, point b du RGPD)

Outre aux fins de l'exécution en bonne et due forme du contrat, nous traitons vos données, si nécessaire, aux fins de préserver nos intérêts légitimes ou ceux de tiers.

Exemples:

- Consultation d'organismes d'enquête sur la solvabilité ou échanges de données avec ceux-ci (p. ex. SCHUFA) pour identifier les risques en matière de solvabilité et de défaut et déterminer les adresses actuelles ;
- Contrôle et optimisation de procédures d'analyse des besoins et de marketing direct ;
- Publicité ou études de marché/d'opinion, pour autant que vous ne vous êtes pas opposés à l'utilisation de vos données ;
- Exercice de droits juridiques et défense en cas de litiges ;
- Garantie de la sécurité informatique et de la gestion informatique de la caisse d'épargne-logement ;
- Prévention et recherche de faits punissables ;
- Surveillance vidéo aux fins de la collecte de preuves en cas d'infractions. L'objectif est de garantir la protection des clients et des collaborateurs, ainsi que l'inviolabilité des lieux ;
- Mesures de sécurisation des bâtiments et des installations (p. ex. contrôles d'accès) ;
- Mesures de préservation de l'inviolabilité des lieux ;
- Mesures de gestion des affaires et de développement de services et de produits.

c) Sur la base de votre consentement (art. 6, par. 1, point a du RGPD)

Si vous avez consenti à ce que vos données soient traitées à des fins précises (p. ex. transmission des données au sein du groupe ou aux conseillers/partenaires compétents, exploitation des données à des fins de marketing), la légitimité de ce traitement se fonde sur votre consentement. Vous pouvez révoquer votre consentement à tout moment. Il en va de même pour la révocation de déclarations de consentement effectuées avant l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données, soit avant le 25 mai 2018.

La révocation du consentement n'affectera en rien la légitimité des données traitées jusqu'à ce moment-là.

d) Sur la base de prescriptions légales (art. 6, par. 1, point c du RGPD) ou dans l'intérêt public (art. 6, par. 1 e du RGPD)

En outre, notre caisse d'épargne-logement est soumise à une série d'obligations juridiques, notamment des exigences légales (p. ex. loi sur les caisses d'épargne-logement, loi bancaire allemande, loi sur le blanchiment d'argent, lois fiscales) et des règles prudentielles (p. ex. Banque centrale européenne, Autorité bancaire européenne, Banque centrale allemande et Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht). Les données sont notamment traitées aux fins du contrôle de la solvabilité, de l'identité et de l'âge, de la prévention de la fraude et du blanchiment d'argent, de l'exécution d'obligations de contrôles et de déclarations en matière fiscale, de l'évaluation et de la gestion des risques, ainsi que de la transmission de renseignements aux autorités.

4. Qui peut accéder à mes données?

Au sein de la caisse d'épargne-logement, ce sont les entités qui ont besoin de vos données dans le cadre de l'exécution de nos obligations contractuelles et légales qui ont le droit d'y accéder. Il en va de même pour les prestataires de services et les auxiliaires auxquels nous faisons appel ; ils peuvent obtenir vos données à ces mêmes fins. Il s'agit d'entreprises actives dans les prestations en matière de crédit, les services informatiques, la logistique, les services d'impression, les télécommunications, le recouvrement, la consultation, la recherche d'adresses et la consultation, ainsi que la vente et le marketing.

En ce qui concerne le transfert de données à des destinataires extérieurs à la caisse d'épargne-logement, il convient tout d'abord de noter que nous sommes tenus au secret professionnel concernant l'ensemble des faits et des appréciations relatifs à nos clients (secret bancaire) portés à notre connaissance. Nous ne sommes autorisés à transmettre des informations à votre sujet que si des dispositions légales nous y autorisent ou nous l'ordonnent, si vous y avez consenti ou si nous sommes habilités à fournir ces renseignements. Dans ces conditions, les données à caractère personnel peuvent être transmises aux destinataires suivants:

- Entités ou institutions publiques (p. ex. Banque centrale allemande, Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, Autorité bancaire européenne, Banque centrale européenne, autorités financières, autorités répressives) en cas d'obligation légale ou officielle.
- D'autres établissements de crédit ou de prestation de services financiers ou des établissements similaires auxquels nous devons transmettre des données à caractère personnel dans le cadre de notre relation d'affaires avec vous (en fonction du contrat: p. ex. banques de correspondance, organismes d'enquête sur la solvabilité).
- D'autres entreprises du groupe Deutsche Bank AG, pour la gestion des risques en raison d'obligations légales ou officielles.

Sont également susceptibles de recevoir vos données les entités pour lesquelles vous avez donné votre accord à cette fin ou pour lesquelles vous nous avez libérés du secret bancaire conformément à une convention ou par consentement.

5. Pendant combien de temps mes données sont-elles conservées?

Nous traitons et conservons vos données à caractère personnel pendant la période nécessaire à l'exécution de nos obligations contractuelles et légales. À cet égard, il convient de noter que notre relation d'affaires constitue un contrat à exécution successive s'étendant sur plusieurs années. Si les données ne sont plus nécessaires à l'exécution d'obligations contractuelles ou légales, elles sont régulièrement supprimées, à moins que leur traitement ultérieur – limité dans le temps – ne s'avère indispensable aux fins suivantes:

- Respect des délais de conservation prescrits par le droit commercial et fiscal: il y a lieu de citer le code de commerce allemand, le code fiscal allemand, la loi bancaire allemande et la loi sur le blanchiment d'argent. Les délais de conservation ou de documentation qui y sont stipulés s'étendent sur des périodes allant de deux à dix ans.
- Conservation de preuves dans le cadre des délais de prescription légaux. Conformément aux paragraphes 195 et suivants du code civil allemand, ces délais de prescription peuvent s'étendre jusqu'à 30 ans, le délai régulier s'élevant toutefois à trois ans.

6. Les données peuvent-elles être transmises dans un pays tiers ou à une organisation internationale?

Le transfert de données dans des pays tiers (États ne faisant pas partie de l'Espace économique européen, EEE) ne peut avoir lieu que si l'exécution de vos ordres (p. ex. ordres de paiement) le requiert, si la loi l'exige ou si vous nous avez donné votre consentement à cette fin. Pour autant que la loi l'exige, nous vous nous vous en aviserons séparément sur les détails spécifiques. En outre, la caisse d'épargne-logement s'abstient de transmettre toute donnée à caractère personnel dans des pays tiers ou à des organisations internationales. Cependant, elle fait appel pour certaines tâches à des prestataires, lesquels pour la plupart font eux-mêmes appel à des prestataires dont le siège social, la société mère ou le centre de données peut être établi dans un pays tiers. Le transfert de données est autorisé si la Commission européenne a estimé que le niveau de protection du pays tiers est approprié (art. 45 du RGPD). Si la Commission n'a pas statué en ce sens, la caisse d'épargne-logement ou le prestataire ne sont autorisés à transmettre les données à caractère personnel dans un pays tiers ou à une organisation internationale que si des garanties appropriées sont prévues à cet effet (p. ex. clauses standard relatives à la protection des données admises par la Commission ou l'autorité de surveillance dans le cadre d'une procédure définie), et si des droits exécutoires et des voies de recours efficaces existent. La caisse d'épargne-logement a convenu contractuellement avec ces prestataires que des fondements relatifs à la protection des données doivent systématiquement être établis avec leurs partenaires contractuels conformément au niveau de protection européen.

7. Quels sont mes droits en matière de protection des données?

Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès conformément à l'art. 15 du RGPD, d'un droit de rectification conformément à l'art. 16 du RGPD, d'un droit de suppression conformément à l'art. 17 du RGPD, d'un droit de limitation du traitement conformément à l'art. 18 du RGPD, d'un droit d'opposition conformément à l'art. 21 du RGPD et d'un droit à la portabilité des données conformément à l'art. 20 du RGPD. Dans le cas du droit d'accès et du droit de suppression, les restrictions conformes aux paragraphes 34 et 35 du RGPD s'appliquent. Il existe en outre un droit de recours auprès d'une autorité de contrôle compétente en matière de protection des données (art. 77 du RGPD en lien avec le par. 19 de la loi allemande sur la protection des données).

Tout consentement exprimé à notre encontre relatif au traitement de données personnelles peut être révoqué à tout moment. Il en va de même pour la révocation de déclarations de consentement effectuées avant l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données, soit avant le 25 mai 2018. Veuillez noter que la révocation ne s'applique qu'aux activités futures. Tout traitement ayant eu lieu avant la révocation n'est pas concerné par celle-ci.

8. Suis-je tenu à une obligation de fournir mes données?

Dans le cadre de nos relations d'affaires, vous êtes tenu de ne fournir que des données à caractère personnel nécessaires à l'établissement et à l'exécution d'une relation d'affaires ainsi qu'au respect des obligations afférentes ou des données que nous sommes légalement tenus de collecter. Sans ces données, nous ne serons généralement pas en mesure de conclure un contrat avec vous ni de l'exécuter.

Nous sommes en particulier tenus, conformément aux prescriptions relatives au blanchiment d'argent, de vous identifier sur la base de votre carte d'identité avant l'établissement d'une relation d'affaires, et par conséquent de collecter et de consigner votre nom, votre lieu et date de naissance, votre nationalité, votre adresse ainsi que des données d'identification. Afin

que nous puissions satisfaire à cette obligation légale, vous êtes tenus, conformément à la loi sur le blanchiment d'argent, de nous fournir les informations et les documents requis, et de nous communiquer dans les plus brefs délais toute modification qui pourrait survenir au cours de la relation d'affaires. En cas de manquement de votre part à cette obligation de nous fournir les informations et les documents requis, nous ne serons pas en mesure d'établir la relation d'affaires souhaitée ni de la poursuivre.

9. Dans quelle mesure les décisions font-elles l'objet d'un traitement automatisé?

Aux fins de l'établissement et de l'exécution d'une relation d'affaires, nous n'avons en principe recours à aucun processus entièrement automatisé pour la prise de décisions, conformément à l'art. 22 du RGPD. En cas de recours à ces processus dans des cas isolés, nous ne manquerons pas de vous en aviser séparément, pour autant que la loi l'exige.

10. Dans quelle mesure mes données sont-elles utilisées pour l'établissement de profils (scoring)?

Nous traitons partiellement vos données de manière automatisée dans le but d'évaluer certains aspects liés à votre personne (profiling). Nous recourons par exemple au profiling dans les cas suivants:

- Conformément à des prescriptions légales et réglementaires, nous sommes tenus de lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les actes constituant une menace pour les capitaux. Dans ce cadre, nous procédons à des analyses de données (notamment pour ce qui est des transactions financières). Ces mesures servent également à garantir votre protection.
- Pour vous fournir des informations et des conseils ciblés sur certains produits, nous avons recours à des instruments d'analyse. Ceux-ci nous permettent d'adapter notre communication et nos messages publicitaires aux besoins réels, y compris pour ce qui est de nos études de marché et d'opinion.
- Dans le cadre de l'évaluation de votre solvabilité, nous recourons à la technique du scoring. Ainsi, nous évaluons la probabilité qu'un client puisse satisfaire à ses obligations de paiement telles que prévues dans le contrat. Dans le cadre de cette évaluation, nous prenons notamment en compte la situation des revenus, les dépenses, les dettes existantes, la profession, l'employeur, l'ancienneté dans l'emploi, les enseigneurs tirés de la relation d'affaires en cours, le remboursement de crédits antérieurs conformément au contrat et les informations qui nous sont transmises par les organismes d'enquête sur la solvabilité. Le scoring repose sur une méthode reconnue et éprouvée alliant mathématiques et statistiques. Les valeurs calculées nous servent de base pour prendre des décisions dans le cadre de la souscription à des produits; elles sont également utilisées pour la gestion des risques au quotidien.

Droit d'opposition

Informations relatives à votre droit d'opposition conformément à l'art. 21 du RGPD

1. Droit d'opposition au cas par cas

Sur la base de motifs liés à votre situation personnelle, vous êtes habilité à tout moment à vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel effectué sur la base de l'article 6, alinéa 1, point e du RGPD (traitement des données dans l'intérêt public) et de l'article 6, alinéa 1, point f du RGPD (traitement des données sur la base de la mise en balance des intérêts); il en va de même pour le profiling fondé sur cette disposition au sens de l'article 4, point 4 du RGPD.

En cas d'opposition de votre part, nous cesserons de traiter vos données à caractère personnel, sauf si nous pouvons invoquer des raisons impérieuses et légitimes justifiant ce traitement et ayant préséance sur vos intérêts, vos droits et vos libertés, ou si le traitement permet de faire valoir, d'exercer ou de défendre des droits légaux.

2. Droit d'opposition relatif au traitement de données à des fins de publicité directe

Dans des cas isolés, nous traitons vos données à caractère personnel à des fins de publicité directe. Vous êtes habilité à tout moment à vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel aux fins de ce type de publicité; il en va de même pour le profiling, dans la mesure où cette pratique est liée à la publicité directe.

Si vous contestez le traitement de vos données à des fins de publicité directe, nous cesserons de traiter vos données à caractère personnel à ces fins.

L'opposition n'est pas soumise à une obligation de forme et il convient, dans la mesure du possible, de l'adresser à:

BHW Bausparkasse AG
Succursale de Luxembourg
16, rue Erasme
L-1468 Luxembourg